

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU PRESIDENT**

**Objet : Attribution du marché public de Fourniture de composteurs individuels bois**

Grand Lieu propose depuis plusieurs années, une solution de traitement des biodéchets avec la fourniture à tarif préférentiel de composteurs individuels aux usagers du territoire. En lien avec les évolutions réglementaires issues de la loi AGECE, la demande de composteurs a fortement augmenté en 2023 et a contribué à atteindre, avant l'échéance prévue, le montant maximal autorisé du lot 2 "fourniture de composteurs individuels bois" du marché de fourniture de composteurs individuels bois en bois et plastiques.

Il convient donc, dans l'attente d'un nouveau marché global de fournitures de composteurs individuels bois et plastiques, de relancer un marché pour couvrir les besoins de fourniture de composteurs bois pour l'année 2024 "

Dans cet objectif, Grand Lieu Communauté a lancé une consultation en procédure adaptée le 08 décembre 2023, sur une durée de 11 mois.

La date limite de remise des offres était fixée au mardi 16 janvier 2024 à 12h00 au plus tard.

1 entreprise a remis une offre conforme.

Au regard de l'analyse de la candidature, de l'offre et du classement effectué en application des critères d'attribution définis dans la présente consultation, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit l'entreprise **Association Emeraude ID département Création** – 17 rue de Broglie – 22307 LANNION CEDEX, pour un montant estimatif de **32 665.50 € HT**.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

**VU** les résultats de la consultation réalisée sous la forme d'une procédure « adaptée » ;

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

**Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :**

**Article 1 : D'ATTRIBUER** le marché public relatif à la fourniture de **composteurs bois individuels**, à l'entreprise **Association Emeraude ID département Création** – 17 rue de Broglie – 22307 LANNION CEDEX, pour un montant estimatif de **32 665.50 € HT**.

**Article 2 :** Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE008-P220124

Publié sur le site internet le 23/01/24

Fait à La Chevrolière, le 22 janvier 2024

Le Président,  
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 23/01/2024  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté